

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Des frais d'administration de 20\$ seront retenus pour toute demande de remboursement.

Par la suite les inscriptions seront remboursées selon le barème suivant :

Pour le MAHG et le novice

Si le joueur ne participe à aucune leçon : remboursement complet

Si le joueur participe de 1 à 10 leçons de son groupe : 50% sera remboursé

Si le joueur participe à 11 leçons et plus de son groupe : aucun
remboursement

Atome à juvénile

Si le joueur abandonne avant le début des camps : remboursement complet

Si le joueur participe au camp mais abandonne avant la formation des équipes,
il sera remboursé moins 50% (payé 250\$ sera remboursé 125\$)

Une fois les équipes formées : aucun remboursement

Le remboursement s'applique sur le tarif d'inscription de 250\$

Aucun remboursement des frais de retard.

La politique de remboursement est nécessaire pour permettre à nos administrateurs une meilleure efficacité et être en mesure de déterminer le nombre d'équipes à faire selon le nombre de joueurs inscrits. Malheureusement, trop de joueurs abandonnent juste par déception de ne pas avoir fait les doubles lettres.

Pour faire une demande de remboursement, vous devez nous faire parvenir par courriel (registraire@hockeygatineau.com) : le nom de l'enfant, sa date de naissance, la raison de l'abandon, le nom auquel faire le chèque ainsi que l'adresse ou le poster.

Si votre enfant est choisi dans une équipe régionale (AA-AAA-Espoir, Cadet et Juvénile scolaire) vous serez remboursé possiblement en janvier 2019. Le montant remboursé sera le tarif d'inscription soit 250\$ maximum.

AUCUN MONTANT NE SERA REMBOURSÉ À PARTIR DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018

Aucun montant ne sera remboursé pour toute inscription qui est annulée en raison de la production d'une fausse déclaration

****** Toute personne qui demande et encaisse un chèque de remboursement d'inscription ne pourra pas se réinscrire pour la saison 2018-2019 ******